



# COMITÉ DES PÊCHES

## SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

### Dix-huitième session

**Procédure de correspondance écrite: 8 avril - 8 mai 2022**

**Séances plénières en ligne: 7, 8, 9 et 20 juin 2022**

## LE POINT SUR LES TRAVAUX DE LA FAO EN RAPPORT AVEC LA TRAÇABILITÉ ET LES DIRECTIVES D'APPLICATION VOLONTAIRE RELATIVES AUX PROGRAMMES DE DOCUMENTATION DES PRISES

### Résumé

Le présent document fait le point sur les travaux de la FAO en rapport avec la traçabilité au sein des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture, et les Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises, suite à la dix-septième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, qui s'est tenue en 2019, à Vigo (Espagne). Les activités menées comprennent des travaux normatifs, la fourniture d'une assistance technique et d'un appui au renforcement des capacités, et l'établissement de partenariats et de collaborations pertinents avec des initiatives et des organisations.

### Suite que le Sous-Comité est invité à donner

- Formuler des observations concernant la traçabilité et les programmes de documentation des prises, au cours de la période intersessions.
- Fournir des orientations aux fins de la poursuite des travaux de la FAO relatifs à la traçabilité et aux programmes de documentation des prises, y compris en ce qui concerne les demandes d'assistance technique et d'appui au renforcement des capacités adressées par les pays en développement, en particulier en rapport avec le projet de document d'orientation sur l'avancement de la traçabilité le long des chaînes de valeur et les orientations concrètes ayant trait aux Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises.
- Proposer des mesures à la FAO et formuler des recommandations concernant l'établissement de partenariats et de collaborations avec des initiatives et des organisations internationales.

## CONTEXTE

1. Pour que les chaînes de valeur du poisson soient transparentes, légales et durables<sup>1</sup>, il est nécessaire d'établir et de mettre en œuvre de manière appropriée des systèmes de traçabilité<sup>2</sup> et des programmes de documentation des prises qui soient performants. Aujourd'hui, les filières du poisson s'étendent souvent au-delà des frontières nationales et la coopération de nombreux partenaires des secteurs public et privé est nécessaire pour garantir l'efficacité de ces systèmes. Un paysage commercial de plus en plus mondialisé pose des défis qui sont accentués par la fragmentation intrinsèque des chaînes de valeur associées, en particulier pour les petits producteurs. La pandémie de covid-19 a exacerbé de nombreuses vulnérabilités inhérentes aux systèmes alimentaires, faisant apparaître d'autant plus clairement la nécessité de garantir des chaînes de valeur durables, transparentes et traçables pour le poisson.

2. À sa dix-septième session, le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches a indiqué qu'il approuvait l'élaboration par la FAO d'un document contenant des indications pratiques, destiné à fournir des explications approfondies sur les principaux aspects techniques et concrets des Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises, et à réunir des informations qui guideront les Membres lorsqu'ils prendront des mesures axées sur le commerce et établiront des programmes de documentation des prises pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR). En outre, le Sous-Comité a demandé que les activités de sensibilisation aux programmes de documentation des prises soient poursuivies et a souligné que la FAO devait continuer à fournir une assistance technique aux Membres pour la mise en œuvre de programmes de lutte contre la pêche INDNR.

3. À sa dix-septième session, le Sous-Comité du commerce du poisson a également recommandé à la FAO de réfléchir à l'élaboration et à la mise en œuvre de systèmes de traçabilité, à la fois pour le secteur privé et pour les gouvernements, et de combler les lacunes dans ce domaine. Le Sous-Comité a également rappelé l'importance qu'il y avait à communiquer les conclusions obtenues, aux gouvernements, au secteur privé et aux autres parties prenantes. L'assistance et le soutien techniques ont, par ailleurs, été jugés essentiels pour accroître les avantages pour la pêche artisanale, notamment en harmonisant les systèmes de certification, la traçabilité et les exigences en matière de documentation des prises avec les Directives sur la pêche artisanale. Le Sous-Comité a également encouragé la FAO à continuer à fournir une assistance technique aux Membres aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de systèmes de traçabilité, tout en reconnaissant les différentes applications de ces systèmes, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, le respect de la législation, l'étiquetage écologique, la documentation des prises et la fraude alimentaire.

## POINT SUR LES TRAVAUX NORMATIFS

4. Des systèmes de traçabilité efficaces qui reflètent la complexité des marchés modernes doivent être mis en place, parallèlement à la mise en œuvre de processus efficaces au niveau national pour la validation et la vérification des programmes de documentation des prises. À cet égard, la FAO a élaboré deux documents d'orientation intitulés *Understanding and implementing catch documentation schemes – A guide for national authorities* (Comprendre et mettre en œuvre des programmes de documentation des prises – Guide à l'intention des autorités nationales), publié au début de 2022, et *Advancing end-to-end traceability: Critical Tracking Events (CTEs) and Key Data Elements (KDEs) along Capture Fisheries and Aquaculture Value Chains* (Faire progresser la traçabilité tout au long des chaînes de

---

<sup>1</sup> Le terme «poisson» englobe les poissons, les crustacés, les mollusques et d'autres animaux aquatiques.

<sup>2</sup> Le Pacte mondial des Nations Unies, dans sa feuille de route intitulée *The Ocean Stewardship 2030 roadmap* (feuille de route pour un océan sain en 2030), reconnaît que la garantie d'une traçabilité totale des produits de la mer est l'une des dix ambitions de développement d'un commerce océanique durable et l'un des cinq points de basculement vers un océan sain et productif d'ici à 2030.

<https://unglobalcompact.org/library/5742>

valeur: opérations critiques [de la chaîne] aux fins du suivi et principaux éléments de données le long des chaînes de valeur des pêches de capture et de l'aquaculture), qui sera publié en juillet 2022.

### **Comprendre et mettre en œuvre des programmes de documentation des prises – Guide à l'intention des autorités nationales**

5. Le document intitulé *Understanding and implementing catch documentation schemes - A guide for national authorities*<sup>3</sup> (Comprendre et mettre en œuvre des programmes de documentation des prises – Guide à l'intention des autorités nationales) traite des responsabilités nationales relatives à la détermination et à la garantie de la provenance légale, dans le cadre des programmes de documentation des prises existants. Publié dans le cadre de la série de directives techniques de la FAO pour une pêche responsable, le document a été élaboré sous la forme d'un manuel visant à fournir des orientations concrètes sur les pratiques d'application volontaire relatives à la fourniture de données, au traitement des documents dans le cadre des programmes de documentation des prises et aux processus connexes, ainsi qu'à la promotion de la conformité au niveau national. Il vise à améliorer et à exploiter les outils permettant d'assurer le suivi, le contrôle et la surveillance, ainsi que le suivi des produits, à l'appui d'une mise en œuvre plus efficace des programmes de documentation des prises, tout en renforçant l'intégrité des chaînes de valeur de la pêche de capture sauvage. Le document s'inscrit dans le droit fil des Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises.

6. La première partie du document décrit les instruments juridiques et politiques internationaux existants, les engagements opérationnels pris par les organismes régionaux des pêches et les assurances fournies par les autorités compétentes qui soutiennent les programmes de documentation des prises au niveau sous-régional ou national. La deuxième partie traite de la structure des programmes de documentation des prises et décrit les différents modèles existants et les caractéristiques communes qui permettent de recenser les opérations critiques de la chaîne aux fins du suivi ainsi que les principaux éléments de données qu'il importe de recueillir et de valider. La troisième partie porte sur les principaux éléments de données et les exigences fonctionnelles sous-jacentes. La notion d'exigences fonctionnelles invite les pays à déterminer à l'avance comment aligner et hiérarchiser de la manière la plus appropriée les ressources nationales en matière d'information avec les exigences de validation des programmes de documentation des prises. Elle traite des navires de pêche, des prises, des transbordements, des débarquements et des informations relatives au suivi des produits, et établit un nouveau paradigme dynamique dans lequel il n'est plus nécessaire de remplir des formulaires. La quatrième partie recense les possibilités de mise en œuvre des principes des programmes de documentation des prises au niveau national, au moyen de trois exercices conçus pour aider les pays à comprendre et à satisfaire les exigences fonctionnelles qui sous-tendent la validation des programmes, tout en procédant à l'analyse et à la quantification des capacités nationales.

7. Une première version du document a été achevée en 2020 et a servi de base à cinq ateliers nationaux organisés en ligne en 2021, au Chili, au Costa Rica, en Équateur, aux Philippines et en Thaïlande. Ces ateliers ont été l'occasion d'évaluer le document au regard des contextes nationaux, des besoins d'information des pays et des expériences que ceux-ci ont obtenues dans le cadre des programmes de documentation des prises. Les résultats de ces ateliers ont été compilés et utilisés pour réviser le document afin d'en améliorer la clarté et d'en affiner les messages clés, tout en optimisant et en uniformisant les matériels utilisés pour l'exercice de référencement.

8. Les efforts entrepris en vue de soutenir le renforcement des processus nationaux de compilation et de mise en commun des données relatives à la provenance légale dans le cadre d'un programme de documentation des prises se poursuivront au titre du Programme mondial de la FAO à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, ainsi que des instruments internationaux complémentaires, des mécanismes et des outils régionaux permettant de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

---

<sup>3</sup> [fao.org/3/cb8243en/cb8243en.pdf](https://www.fao.org/3/cb8243en/cb8243en.pdf).

## **Faire progresser la traçabilité tout au long des chaînes de valeur: opérations critiques (de la chaîne) aux fins du suivi et principaux éléments de données le long des chaînes de valeur des pêches de capture et de l'aquaculture<sup>4</sup>**

9. De 2020 à 2022, la FAO a élaboré un projet de document d'orientation intitulé *Advancing end-to-end traceability: Critical Tracking Events and Key Data Elements along capture fisheries and aquaculture value chains* (Faire progresser la traçabilité tout au long des chaînes de valeur: opérations critiques [de la chaîne] aux fins du suivi et principaux éléments de données le long des chaînes de valeur des pêches de capture et de l'aquaculture). Le projet de document est axé sur la conception de systèmes de traçabilité. Il indique quelles informations doivent être enregistrées à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement et par quel État, tout au long des chaînes de valeur du poisson, et souligne les besoins en termes d'interopérabilité des données<sup>5</sup> en vue de faciliter toute transition future vers des systèmes de traçabilité numériques. Le projet de document d'orientation traite de 1) l'analyse des liens qui existent en matière de traçabilité le long des chaînes de valeur, en se fondant sur les mécanismes de traçabilité<sup>6</sup> propres à chaque pays, 2) l'élaboration d'une approche normalisée des opérations critiques (de la chaîne) aux fins du suivi, et des principaux éléments de données, et de 3) l'établissement de sources faisant autorité et de mécanismes de vérification.

10. Du mois de mars au mois d'avril 2021, le document a fait l'objet d'une consultation publique en ligne faisant intervenir un large éventail de parties prenantes issues de 42 États membres, ainsi que de trois consultations régionales à distance<sup>7,8</sup> auxquelles ont participé plus de 120 délégués représentant 34 États membres et 6 organisations internationales et régionales de la pêche et de l'aquaculture<sup>9</sup>.

11. Les consultations régionales ont confirmé la pertinence et l'exhaustivité des opérations critiques (de la chaîne) aux fins du suivi ainsi que des principaux éléments de données proposés, dans les secteurs de l'aquaculture et de la pêche de capture. Il a été souligné que les petits producteurs devraient bénéficier d'une attention particulière et qu'il importait de reconnaître l'équivalence des données et de maintenir une certaine flexibilité concernant les besoins en matière de données, notamment pour les pays en développement.

12. Au cours du processus de consultation régionale, les délégués ont recensé certaines lacunes au niveau des pays, notamment en matière de sensibilisation, d'engagement à respecter les exigences du marché, d'harmonisation des exigences de traçabilité, de coûts de mise en œuvre (jugés trop élevés) et de capacités techniques aux fins de la mise au point de systèmes de traçabilité pour les chaînes de valeur de la pêche de capture et de l'aquaculture.

---

<sup>4</sup> Le projet de document d'orientation correspond au document d'information portant la cote COFI:FT/XVIII/2022/Inf.10

<sup>5</sup> L'interopérabilité des données est définie comme étant la capacité à rassembler et à fusionner des données sans en altérer le sens.

<sup>6</sup> Souvent essentiels pour vérifier et corroborer les données soumises.

<sup>7</sup> Un rapport de synthèse des 3 consultations est présenté sous la forme du document d'information portant la cote COFI:FT/XVIII/2022/Inf.9.

<sup>8</sup> Asie (25-27 janvier 2022), Proche-Orient et Afrique du Nord (27-29 septembre 2021), Amérique latine (14-16 septembre 2021).

<sup>9</sup> Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPESCAL), Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA), Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP), Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC).

## POINT SUR L'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE APPORTÉS AUX MEMBRES

### **Programme mondial de la FAO à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port ainsi que des instruments internationaux complémentaires, des mécanismes et des outils régionaux permettant de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR)**

13. La FAO a continué à apporter aux pays en développement une aide en matière de renforcement des capacités et une assistance technique pour lutter contre la pêche INDNR dans le cadre de son Programme mondial à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port ainsi que des instruments internationaux complémentaires, des mécanismes et des outils régionaux permettant de lutter contre la pêche INDNR (PGM/MUL/2016-2021/PSMA).<sup>10</sup> Depuis son entrée en vigueur en 2017, le programme a permis de fournir une assistance technique et des activités de renforcement des capacités à 49 pays en développement, dont cinq ont reçu un appui aux fins de la mise en œuvre efficace de programmes de documentation des prises.

### **Travaux relatifs au programme de documentation des prises au sein des organisations régionales de gestion des pêches de thon (ORGP-t)**

14. Le chapitre consacré aux mesures types de conservation et de gestion qui permettent de mettre en place un programme harmonisé de documentation des prises<sup>11</sup> applicable au thon est actuellement à l'étude au sein du groupe de travail chargé du programme de documentation des prises de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)<sup>12</sup>. Les documents techniques<sup>13</sup> élaborés dans le cadre du projet FAO/FEM intitulé *Sustainable management of tuna fisheries and biodiversity conservation in the Areas Beyond National Jurisdiction*<sup>14</sup> (Gestion durable de la pêche au thon et conservation de la biodiversité dans les zones situées au-delà des juridictions nationales) sont devenus une référence en termes d'outils de renforcement des capacités et d'orientations techniques pour les organisations régionales de gestion des pêches de thon<sup>15</sup>.

### **Atelier sur les bonnes pratiques nationales et régionales en matière de traçabilité du poisson dans les Caraïbes**

15. Du 30 juin au 2 juillet 2021, la FAO a organisé un atelier en ligne pour la région des Caraïbes, consacré aux bonnes pratiques nationales et régionales en matière de traçabilité du poisson afin de lutter contre la pêche INDNR<sup>16,17</sup>. Y ont participé plus de 20 fonctionnaires et représentants des pêches issus de huit pays des Caraïbes, dont les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Jamaïque,

---

<sup>10</sup> [fao.org/port-state-measures/capacity-development/ongoing-capacity-building-efforts/fr/](https://fao.org/port-state-measures/capacity-development/ongoing-capacity-building-efforts/fr/)

<sup>11</sup> Pages 121 à 131 du document intitulé *Design Options for the Development of Tuna Catch Documentation Schemes* (options de conception pour l'élaboration de programmes de documentation des prises de thon) (en anglais) [fao.org/3/i5684e/i5684e.pdf](https://fao.org/3/i5684e/i5684e.pdf).

<sup>12</sup> Le Groupe de travail a été constitué en 2019, afin de guider l'élaboration d'un programme de documentation des prises.

<sup>13</sup> [fao.org/3/ca2401en/ca2401en.pdf](https://fao.org/3/ca2401en/ca2401en.pdf), [fao.org/3/i5684e/i5684e.pdf](https://fao.org/3/i5684e/i5684e.pdf)

<sup>14</sup> <https://www.fao.org/in-action/commonoceans/projects/tuna-biodiversity/fr/>

<sup>15</sup> Le chapitre 13 de la publication disponible à l'adresse [fao.org/3/i5684e/i5684e.pdf](https://fao.org/3/i5684e/i5684e.pdf) est actuellement à l'étude au sein du Groupe de travail chargé du programme de documentation des prises de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) en vue de guider l'élaboration d'un programme de documentation des prises.

<sup>16</sup> Des ateliers similaires ont été organisés pour l'Asie (du 22 au 24 juin 2016, à Kochi [Inde]) et pour l'Afrique (du 8 au 10 mai 2018, à Casablanca [Maroc]).

<sup>17</sup> <https://www.fao.org/americas/noticias/ver/fr/c/1414037/>.

Sainte-Lucie, le Suriname et la Trinité-et-Tobago, ainsi que le Mécanisme régional pour la pêche dans les Caraïbes.

16. L'atelier a permis de recenser les difficultés communément rencontrées au sein de la région pour satisfaire aux exigences en matière de traçabilité<sup>18</sup>. Les délégués ont clairement exprimé la nécessité d'une assistance supplémentaire de la part de la FAO. En raison de contraintes budgétaires, seule la Barbade bénéficie actuellement d'un appui afin d'améliorer la traçabilité.

### **La traçabilité dans le cadre de l'Initiative Ports bleus de la FAO**

17. Diverses consultations multipartites<sup>19</sup> menées dans le cadre de l'Initiative Ports bleus de la FAO<sup>20</sup> ont permis de recenser la traçabilité comme étant l'un des principaux défis que les ports de pêche seront amenés à relever de toute urgence dans les années à venir. L'atelier intitulé *Blue Ports Initiative: Stepping forward* (Initiative Ports bleus: aller de l'avant) a mis en évidence la nécessité de renforcer la collaboration entre les parties prenantes le long des chaînes de valeur du poisson ainsi que le rôle stratégique que jouent les ports à cet égard<sup>21</sup>.

18. La FAO conçoit et met en œuvre des programmes de formation régionaux en collaboration avec des organisations internationales et régionales en vue de renforcer le rôle que jouent les ports dans le domaine de la traçabilité.

### **Mise en place de systèmes de traçabilité dans les régions de l'Asie, des Caraïbes, du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord**

19. De 2019 à 2020, la FAO a aidé l'Indonésie à assurer la traçabilité au sein de son secteur de production de crevettes d'élevage, dans le cadre du Programme de coopération technique (PCT) de la FAO.

20. Depuis 2021, la FAO a recueilli des demandes d'assistance de la part des Membres aux fins de la mise en place de la traçabilité, à l'aide d'un financement de démarrage minimal mobilisé à partir de son Programme ordinaire. Dans ce contexte, la FAO apporte une assistance au Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire de la Barbade à l'appui de la mise en œuvre d'un système de traçabilité. De même, la Mauritanie a officiellement exprimé le souhait de bénéficier d'une assistance technique pour l'élaboration d'un plan d'action en matière de traçabilité afin de satisfaire aux exigences des marchés d'importation. Une assistance pourrait être envisagée pour les pays d'Asie, sous réserve de la disponibilité des fonds.

---

<sup>18</sup> Les participants ont exprimé les besoins et les difficultés spécifiques suivants: a) renforcement des capacités en matière de traçabilité pour assurer la conformité des activités de pêche; b) mise à jour des législations nationales; c) nécessité d'améliorer la coopération avec les douanes pour les importations et les exportations de poisson afin de mieux s'aligner sur les exigences du marché, enregistrement des données et systèmes de contrôle connexes; d) importance de la communication et de l'enregistrement de données et d'informations précises et vérifiables provenant des différents acteurs de la chaîne de valeur.

<sup>19</sup> Ces consultations ont réuni plus de 20 ports nationaux et organisations internationales et ont été menées au cours de la période 2019-2021.

<sup>20</sup> Prière de se référer au document portant la cote COFI:FT/XVIII/2022/Inf.8.

<sup>21</sup> La manifestation a réuni 80 participants issus de plus de 20 pays, huit organisations internationales, trois ONG et deux entreprises privées. Les participants ont abordé divers sujets, la traçabilité ayant fait l'objet d'une table ronde le 24 juin 2021.

## POINT SUR LES PARTENARIATS ET LES COLLABORATIONS ÉTABLIS ENTRE LA FAO ET DES INITIATIVES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

### Présentation des travaux menés par la FAO sur la traçabilité et les programmes de documentation des prises lors d'ateliers spéciaux

21. La FAO a été invitée à participer à différentes manifestations consacrées à la traçabilité et aux programmes de documentation des prises, notamment:

- l'atelier organisé par l'Union européenne et le Japon en collaboration avec le secteur et consacré à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, le 9 octobre 2019;
- le webinaire organisé par l'Institut indonésien de sécurité alimentaire, intitulé *Seafood Trade Corridor: Integrated Traceability and systems for Trade and Export to the European Union* (Couloir commercial pour les produits de la mer: traçabilité et systèmes intégrés pour le commerce et l'exportation vers l'Union européenne)<sup>22</sup>, du 1<sup>er</sup> au 13 juillet 2020;
- le webinaire du Conseil consultatif pour les marchés intitulé «Blockchain (chaînes de blocs) et autres nouvelles technologies pour la transmission des informations de traçabilité et autres données dans la chaîne d'approvisionnement des produits de la mer»<sup>23</sup>, qui s'est tenu le 2 décembre 2021;
- l'atelier organisé par l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère sur les parties prenantes dans le domaine de la traçabilité des produits de la mer, les 14 et 15 septembre 2021<sup>24</sup>;
- la première réunion du groupe de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) consacrée aux programmes de documentation des prises, qui s'est tenue les 4 et 5 avril 2022.

### Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM)

22. La FAO et le CIHEAM-Zaragoza ont organisé, de mai à juin 2021, un cours approfondi en ligne sur les «Outils et méthodes innovants pour garantir l'authenticité des produits de la mer»<sup>25</sup>. La FAO et le CIHEAM-Bari collaborent depuis 2019 sur une séance de formation consacrée à la traçabilité dans le cadre du cours approfondi spécialisé sur le développement durable des communautés côtières<sup>26</sup>. Cette formation est ouverte aux fonctionnaires des ministères de l'agriculture et de la pêche des pays méditerranéens et des membres de l'Association des États riverains de l'océan Indien.

<sup>22</sup> [indonesianfoodsafety.org/seafood-trade-corridor-webinar/](https://indonesianfoodsafety.org/seafood-trade-corridor-webinar/).

<sup>23</sup> Le webinaire a été organisé conjointement par le Conseil consultatif pour les marchés, le Conseil consultatif de la mer du Nord et le Conseil consultatif des eaux occidentales septentrionales.

<sup>24</sup> L'atelier a été organisé conjointement par le Service des pêches de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère, le Centre Henry L. Stimson et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

<sup>25</sup> Le cours a notamment traité des systèmes de traçabilité efficaces fondés sur la science. Il a été financé par SEA-TRACES (programme INTERREG-Espace atlantique financé par l'UE) et par la FAO. [edu.iamz.ciheam.org/SeafoodAuthenticity/en/](https://edu.iamz.ciheam.org/SeafoodAuthenticity/en/).

<sup>26</sup> Le cours est financé par la Coopération italienne pour le développement, la première admission a eu lieu en 2019: [iamb.it/uploads/attachments/1567/Advanced\\_Specialised\\_Course\\_in\\_SDCC\\_-\\_First\\_edition.pdf](https://iamb.it/uploads/attachments/1567/Advanced_Specialised_Course_in_SDCC_-_First_edition.pdf)

Le programme 2021 peut être consulté à l'adresse suivante:

[iamb.it/uploads/attachments/1570/SDCC\\_Training\\_course\\_programme\\_2021.pdf](https://iamb.it/uploads/attachments/1570/SDCC_Training_course_programme_2021.pdf). Au moment de la rédaction du présent document de travail, l'édition 2022 était en cours de préparation et la traçabilité faisait partie des thèmes du cours.

### **Alliance pour la légalité et la traçabilité des produits de la mer (SALT)<sup>27</sup>**

23. La FAO collabore avec SALT depuis 2019 et a rejoint son comité consultatif en 2020, en qualité d'observateur. De 2021 à 2022, la FAO et SALT ont examiné les moyens de renforcer leur collaboration afin de venir en aide aux pays en développement tout en s'appuyant sur l'amélioration des processus opérationnels de la FAO. Il s'agira notamment de l'organisation d'ateliers régionaux et d'activités de renforcement des capacités autour de thèmes divers, dont la traçabilité, qui permettront d'échanger des expériences et des enseignements tirés.

### **Dialogue mondial sur la traçabilité des produits de la mer**

24. Depuis le début de 2019, la FAO a rejoint le Groupe consultatif du Dialogue mondial sur la traçabilité des produits de la mer. Des réunions périodiques ont eu lieu et des informations ont été échangées entre les deux organisations, ce qui a permis à la FAO de fournir des conseils et d'assister régulièrement à des réunions visant à structurer les travaux sur la traçabilité et à mettre en commun l'expertise et les connaissances.

---

<sup>27</sup> SALT est un partenariat public-privé qui collabore à des solutions en faveur de produits de la mer légaux et durables, en mettant particulièrement l'accent sur la traçabilité. [salttraceability.org/](https://salttraceability.org/).